

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 179 DECEMBRE 2005

H U M E U R D E B L É

RÉALISME PATRONAL

Promesse a été faite au Premier ministre chinois, début décembre, d'étudier l'installation d'une chaîne de montage d'Airbus dans son pays. Et, nous apprenions simultanément les médias, les majors d'Hollywood n'hésitent plus à tourner en décors américains à Moscou, avec des figurants et équipes majoritairement russes. De quoi donner du relief, s'il le fallait, à ce que déclarait fin novembre la présidente du MEDEF à l'agence AGRA au sujet des négociations de l'OMC : " Personnes ne peut affirmer qu'une concession agricole permettrait d'obtenir des contreparties dans l'industrie et les services".

Il ne peut y avoir de concessions agricoles de l'UE que bien soupesées et équilibrées par le démantèlement d'autres formes de soutiens que les

soutiens européens. En outre, comme le soulignent les propos du président de l'Association Nationale des Industries Alimentaires, les exploitants ne sont pas les seuls concernés. Des concessions excessives auraient un impact important sur le chiffre d'affaires de ces industries et sur l'implantation de leurs activités. Il en irait de même pour l'amont des exploitations et pour bien des services, les transports par exemple, qui travaillent avec les filières agricoles. Enfin, n'oublions pas que nos échanges extérieurs de produits agricoles et alimentaires font apparaître un excédent de 8,2 milliards d'€ tandis qu'au total, notre balance commerciale connaît un déficit de 6,6 Mds.

— NÉGOCIATIONS COMMERCIALES —

POUR L'INRA, LA POLITIQUE AGRICOLE US EST PLUS COUPABLE QUE LA PAC

" Modéliser les marchés et les politiques agricoles : des enjeux cruciaux pour la PAC et les négociations commerciales " : autour de ce thème, PLURIAGRIC organisait un colloque le 8 novembre dernier. PLURIAGRIC est une association formée par les producteurs français du secteur des cultures arables et par le Crédit Agricole pour réaliser et financer des recherches prospectives en économie agricole.

A l'occasion du colloque, un chercheur en économie de l'INRA de Rennes a présenté une étude sur les perturbations des marchés et de la concurrence entraînées par les soutiens accordés dans l'UE et aux Etats-Unis aux producteurs du secteur des cultures arables. Il a utilisé deux modèles économiques distincts, l'un provenant de l'université américaine de Purdue (modèle GTAP) et l'autre de l'INRA de Rennes (modèle OLEOSIM).

D'après cette étude, la politique américaine des cultures arables prive les producteurs de l'UE de 564 millions de dollars de chiffre d'affaires, tandis que les soutiens européens privent les producteurs américains de 11 Mds de \$. Les producteurs de grandes cultures des autres pays, y compris pays en développement et en transition, souffrent globalement d'un manque à gagner de 5,9 milliards de \$ du fait de la politique américaine et de 1,6 Md de \$ du fait de la PAC.

— MARCHÉS —

LE PORTUGAL PLUS QUE JAMAIS ACHETEUR DE CÉRÉALES FRANÇAISES

Le Portugal est déficitaire dans toutes ses productions agricoles, sauf les légumes frais et le beurre, et c'est en blé et en maïs qu'il l'est le plus. Son besoin d'importer ces céréales est d'autant plus pressant cette année qu'il a durement souffert de la sécheresse qui a sévi de la fin 2004 à la récolte. Globalement, la production portugaise de blé (blé tendre + blé dur) a régressé de 181 000 tonnes en 2004 à 68 000 tonnes en 2005 et celle de maïs de 762 000 à 678 000 tonnes.

La France est traditionnellement le premier pays à contribuer au comblement du déficit céréalier portugais. En 2004-2005, 67 % des importations de blé du Portugal étaient d'origine française, ainsi que 75 % de ses importations de maïs et 44 % de ses importations d'orge. Ces performances ont toute chance d'être maintenues, sinon accrues, sur cette campagne 2005-2006. D'une part, l'Espagne, devenue ces dernières campagnes un fournisseur de céréales non négligeable du Portugal, a elle aussi été très affectée par la sécheresse. D'autre part, il s'avère difficile d'acheminer vers la péninsule ibérique les stocks de céréales constitués l'année dernière en Europe centrale, bien que la Commission européenne ait décidé d'en subventionner fortement le transport.

— BIOÉNERGIES —

BIOCARBURANTS : OBLIGATOIRE N'EST PAS FRANÇAIS, MAIS ANGLAIS

Le Royaume-Uni a décidé en novembre dernier que les essences et gazole vendus sur son territoire devraient obligatoirement incorporer 5% de carburants renouvelables.

Il sera intéressant de voir comment réagit la Commission européenne : en France, où la TGAP perçue sur les carburants n'intégrant pas suffisamment de biocarburants peine à être incitative, le gouvernement affirme qu'une incorporation obligatoire contreviendrait à la réglementation européenne. Il y aurait entrave selon lui au principe de libre circulation des carburants édicté par la directive européenne 98/70 relative à la qualité des carburants.

A la lumière de consultations demandées par la filière française bioéthanol à des spécialistes du droit européen, cette position est contestable. Il apparaît en effet que le principe de libre circulation n'est pas un principe fondamental supérieur à la protection de la santé ou de l'environnement. Selon ces spécialistes, une incorporation obligatoire serait tout à fait envisageable juridiquement, à condition que les bénéfices environnementaux des carburants incorporés soient avérés, que le taux d'incorporation joue sur la moyenne des carburants commercialisés -et non litre par litre- et, enfin, que le taux soit proportionné".



AGPB
CÉRÉALISERS DE FRANCE

LA PAILLE PICARDE À NOUVEAU EN LICE POUR PRODUIRE DE LA BIOÉLECTRICITÉ

Après avoir échoué de justesse mi-janvier à un appel d'offres des Pouvoirs publics pour la production d'électricité à partir de biomasse, la Fédération des coopératives agricoles de Picardie et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne ont été relancés par le ministère de l'Industrie. Leur projet, qui portait sur une unité de cogénération de 40 mégawatts à partir de 200 000 tonnes de paille, était arrivé derrière les 14 dossiers sélectionnés. Ces dossiers faisaient tous appel à des déchets issus du traitement industriel de la biomasse.

C'est à la suite de défaillances de certains candidats retenus que le projet des picards a été remis en selle. Dans la nouvelle version de ce projet, l'unité de cogénération n'est plus implantée à Soissons, mais à Château-Thierry, à côté d'une usine de fabrication de papier. En même temps qu'elle produira de l'électricité rachetée par EDF, elle fournira de la vapeur à cette usine. Finergaz, une filiale de Gaz de France, est l'opérateur industriel avec lequel doivent co-investir les 10 coopératives de l'Aisne, de l'Oise et de la Seine et Marne représentées en la circonstance par la Fédération des coopératives agricoles de Picardie et la Chambre d'Agriculture de l'Aisne.

Rappelons enfin que le ministère de l'Industrie doit lancer un nouvel appel d'offres début 2006 pour une tranche de 300 mégawatts.

SÛRETÉ SANITAIRE

CÉRÉALES ET RÉSIDUS DE PESTICIDES : RESPECT DES NORMES TOTAL EN FRANCE

La Commission européenne a publié fin octobre son étude annuelle sur les résidus de pesticides dans les fruits, légumes et céréales commercialisées dans l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Portant sur l'année 2003, cette étude fait apparaître que le taux de dépassement de la limite maximale de résidus autorisée (LMR) s'établit tous pays confondus à 0,9 % des 2 785 échantillons de céréales analysés. C'est un résultat identique à celui de l'année 2002. En France, où 248 échantillons ont été analysés au lieu de 186 pour 2002, la proportion d'échantillons dépassant la LMR est restée nulle.

ENVIRONNEMENT

VOIES DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE EN CULTURES ARABLES

Le précédent numéro de Blé Contact recensait les sources d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'agriculture française. La Mission Climat de la Caisse des Dépôts et Consignations a évalué les voies qui permettraient de réduire ces émissions. En ce qui concerne les cultures arables, les voies principales sont la pratique du non labour et des modifications de pratiques dans la fertilisation azotée.

Le non-labour permet d'abaisser la consommation de carburant et, surtout, de conserver dans le sol le carbone qui s'y stocke. En France, cela pourrait aboutir dans l'absolu à faire baisser de 10,2 millions de tonnes (Mt) par an les émissions, hors éventualité de labours périodiques.

Les modifications de pratiques dans le domaine de la fertilisation azotée sont de plusieurs ordres : culture de légumineuses en interculture (" engrais

vert ") de façon à réduire à la fois l'utilisation d'engrais minéraux azotés et à séquestrer dans le sol le CO₂ capté par ces plantes ; nouvelles réductions de la consommation d'engrais (elle a déjà diminué de 8,5 % entre 1990 et 2002) ; prise en compte accrue de la température ambiante et du taux d'humidité du sol pour utiliser l'engrais. Les deux premières pratiques permettraient dans l'absolu une économie de 7,7 Mt d'équivalent CO₂ par an, la troisième n'ayant pas encore été chiffrée.

En ajoutant quelque 1 Mt de CO₂ épargnées par substitution de 30% de biocarburants aux 100 litres de fioul utilisés par an par hectare de cultures, ce sont quelque 17-18 % des émissions annuelles de GES de l'agriculture française qui pourraient être ainsi économisées.

COMMUNICATION

UNE BANNIÈRE COMMUNE POUR LA PROMOTION DES CÉRÉALES EN FRANCE

Les différentes familles des filières céréalières se sont dotées il y a quelques semaines d'un organisme commun, l'ASMIC, qui a pour mission de promouvoir auprès des français les produits à base de céréales - produits de l'alimentation humaine, y compris biologique ; produits destinés à l'alimentation animale ; produits non alimentaires - et d'améliorer l'image de la céréaliculture et des producteurs.

Il existait jusque là divers organismes sectoriels qui ne communiquaient que sur quelques produits. Via l'ASMIC, qui disposera de moyens accrus, cette communication-produit va devenir beaucoup plus large et collective, même si des actions spécifiques seront conduites complémentaires en faveur des divers types de produits. Quant à l'amélioration de l'image de la céréaliculture et des producteurs, l'ASMIC s'y consacrera en conduisant des opérations de valorisation du métier et des modes de production.

Le travail est déjà démarré avec la création d'une bannière destinée à signer les actions de communication, la mise en place d'un Conseil scientifique et, également, d'une cellule de veille sur des sujets tels que les mycotoxines, les contaminants, la gestion de la ressource en eau, les OGM et les traitements des semences.

INFOCHIFFRES

EVOLUTIONS DES SEMIS DE BLÉ DANS LA ZONE MER NOIRE

La concurrence exercée par la Russie et de l'Ukraine sur le marché mondial des céréales pourrait être limitée à l'issue de la récolte 2006, compte tenu des réductions des semis d'hiver dues à la sécheresse qui sévit dans la zone Mer Noire. Cela dépend toutefois du rattrapage qui pourra avoir lieu lors des semis de printemps.

Semis d'hiver en blé dans les pays européens riverains de la Mer Noire au 1/XI/05

(millions d'hectares et %)

	Récolte 2006	Récolte 2005	2006/2005	2006/2001-05
Ukraine	4,2	6,3	-33 %	-49 %
Russie	8,6	10,4	-17 %	-7 %
Roumanie	1,5	2,4	-38 %	-37 %
Bulgarie	0,85	1,13	-25 %	-31 %
TOTAL	15,15	20,22	-25 %	-20 %

Source : Ukragroconsult/KAR

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.